

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante (produit simple) **FERTISEED**

de la société **AGRONUTRITION**

enregistrée sous le n° 2021-0092

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **OPTISEED**.

Informations générales

Noms du produit	FERTISEED OPTISEED
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	AGRONUTRITION Parc Activestre 3 Avenue de l'Orchidée 31390 CARBONNE FRANCE
Classe - Type	Matière fertilisante Concentré soluble pour traitement de semences à base d'acides aminés d'origine animale et d'éléments minéraux (azote, phosphore, potassium, magnésium, bore, cuivre, fer chelaté EDTA, manganèse, molybdène et zinc)
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	745-2020.01
Numéro d'AMM	1200955

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

15 JAN. 2021

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

Marie-Christine de GUENIN